

<https://enseignants.se-unsa.org/EPS-et-sport-des-annonces-pour-l-Ecole>



Enseignants de l'Unsa

EPS et sport : des annonces pour l'École

- Je suis... - Prof d'EPS - L'actu de l'EPS -

Date de mise en ligne : mardi 6 octobre 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la ministre déléguée chargée des Sports ont présenté le 5 octobre leurs grandes priorités pour le sport français dans le cadre du rapprochement de leurs deux ministères et de la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Après le rappel de plusieurs dispositifs déjà connus (*Aisance aquatique, Savoir rouler à vélo, génération 2024, Plan mercredi, Cours le matin, sport l'après-midi*) ils ont fait plusieurs annonces qui concernent directement l'École.

Co-intervention dans le 1er degré

Tout d'abord, il est proposé de renforcer les coopérations entre Éducation nationale et les personnels Jeunesse et sports sous la forme de co-interventions dans le 1er degré sur tout ou partie de l'année scolaire en fonction des projets. Le SE-Unsa considère que cette perspective peut être intéressante à condition que les compétences et missions de chacun des professionnels soient respectées : les professeurs des écoles doivent rester maîtres du projet pédagogique. Il faut également qu'un temps de concertation soit reconnu pour élaborer et évaluer les séquences en commun.

Par ailleurs, le SE-Unsa rappelle que des obstacles à la pratique régulière de l'EPS à l'école primaire existent : manque d'équipements et de crédits pour les déplacements vers les infrastructures, manque de formation initiale et continue en EPS, programmes trop lourds dans les « fondamentaux ». Les réponses à ces problèmes bien connus se font toujours attendre.

Enseignement de spécialité et diplômes *métiers du sport* au lycée

Le ministre a annoncé sa volonté de renforcer l'offre de formation en EPS par l'expérimentation au lycée général et technologique d'un enseignement de spécialité EPS. Le SE-Unsa, qui avait proposé cet enseignement de spécialité lors de la réforme du lycée, se réjouit de cette annonce.

Par ailleurs, la création envisagée d'un bac professionnel et d'un BTS *métiers du sport* peut être une bonne nouvelle pour de nombreux jeunes qui pourraient ainsi acquérir un diplôme dans un domaine attractif et en fort développement d'emplois. De tels diplômes présentent l'avantage, comme tous les diplômes de l'Éducation nationale, de garantir non seulement des compétences professionnelles mais aussi des compétences générales et transversales. Le calibrage de l'offre devra cependant être précis en fonction des possibilités réelles d'insertion.

EPS et sport en club : différents mais complémentaires

Le SE-Unsa regrette que la communication ministérielle ne distingue pas l'éducation physique et sportive enseignée de l'école maternelle au lycée qui *vise à permettre à tous les élèves d'enrichir leur motricité, de construire les conditions de leur santé, de développer leur citoyenneté et d'accéder à un patrimoine culturel large par la pratique physique, sportive et artistique* et le sport pratiqué dans les fédérations sportives dont les finalités sont différentes (promotion d'une discipline sportive, place plus importante attribuée à la compétition).

Il ne s'agit pas bien sûr de les opposer mais de bien mettre en évidence leur complémentarité. En effet, l'École reste le seul lieu qui permet à TOUS les enfants et TOUS les jeunes sans discrimination aucune d'accéder aux activités physiques, sportives et artistiques. À ce titre, le SE-Unsa revendique que tous les lycéens bénéficient de 3 heures hebdomadaires d'EPS.